



## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

### **- Procès-verbal de séance -**

(article L.2121-15 du CGCT)

Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE-SUR-COISE s'est réuni à la mairie le 24 novembre 2025, à 20 h 30, sous la présidence de Madame Christiane BOUTEILLE, Maire.

13 membres étaient présents : Mme Christiane BOUTEILLE, M. Olivier CAUMEIL, Mme Bernadette GUIRONNET, M. Vincent LE GOFF, M. Jean Michel GUINAND, M. Ludovic FLÉCHET, M. Michel RIZOUD, M. Guy JACOUD, Mme Patricia BISSARDON, M. Damien RABOUTOT M. Rémi VÉRICEL, M. Baptiste BORDET, Mme Corinne MARQUET

1 membre était absent, excusé : M. Rémy SAUBIN

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Mme Bernadette GUIRONNET

#### Ordre du jour :

- Vote d'une indemnité pour le gardiennage de l'église au titre de 2025 ;
- Approbation de la convention de fourrière 2026 – 2027 à passer avec la SPA ;
- Création d'une MAM – demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du bonus ruralité – modification de la délibération n° 2025-09-03 du 18 septembre 2025 ;
- Quote-part des réseaux unitaires – participation 2025 ;
- Modification des tarifs de la régie de recettes pour la garderie périscolaire ;
- Approbation de la modification du règlement des services périscolaires ;
- Point sur :
  - les travaux
  - l'école
- Questions diverses;
- Rapport des commissions;
- Compte-rendus de réunions.

Le conseil municipal approuve tout d'abord le procès-verbal de la séance du 30 octobre dernier.

#### **1) Vote d'une indemnité pour le gardiennage de l'église communale au titre de l'exercice 2025.**

Madame le Maire rappelle le gardiennage de l'église assuré depuis plusieurs années par Mme Françoise BILLEAU et propose de reconduire en 2025, l'indemnité qui lui est versée, sur la base du montant de 2024, soit 180 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

#### **2) Approbation de la convention de fourrière 2026 – 2027 à passer avec la SPA.**

Madame le Maire fait part de la proposition de convention de fourrière animale par la SPA de LYON pour l'accueil des chiens et des chats errants sur la commune pour 2026 et 2027. Le tarif est fixé à 0.60 € par habitant soit une participation de 348 € pour 2026 pour la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la signature de la convention de fourrière à passer avec la SPA de LYON et du SUD-EST.

### **3) Création d'une MAM – demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du bonus ruralité – modification de la délibération n° 2025-09-03 du 18 septembre 2025**

Madame le Maire rappelle que le projet de création d'une MAM a déjà fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en septembre, dans le cadre du Bonus ruralité. Cependant, depuis, le projet s'est affiné. Un nouveau chiffrage a été établi par le maître d'œuvre et la dépense prévisionnelle s'élève désormais à 275 601 € H.T. Le Département du Rhône, dans le cadre du partenariat territorial, a également informé la commune qu'il attribuait une subvention de 55 800 € pour le projet.

Madame le Maire propose de modifier le plan de financement de l'opération transmis à la Région Auvergne-Rhône-Alpes en prenant en considération ces nouveaux éléments. Le plan de financement serait donc le suivant :

**DÉPENSES**..... 275 601,00 € HT  
soit 330 721,20 € TTC

#### **RECETTES**

- Subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes – Bonus Ruralité (50 % du montant total HT) ..... 137 800,50 €
- Subvention du département du Rhône ..... 55 800,00 €
- Fonds libres et/ou emprunt ..... 137 120,70 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le nouveau plan de financement dans le cadre de la demande de subvention présentée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

### **4) Quote-part des réseaux unitaires – participation 2025.**

Madame le Maire rappelle que l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'assainissement a été confiée à SUEZ Environnement qui facture chaque année à la CCMDL une quote-part liée aux eaux claires qui transitent dans les réseaux unitaires.

Elle précise que chaque commune de la CCMDL participe au financement de l'exploitation des réseaux d'eaux pluviales proportionnellement aux mètres linéaires implantés sur sa commune ; une délibération est nécessaire même si la commune n'a plus de linéaire concerné depuis la fin des travaux de mise en séparatif du Bourg.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le montant de 0 € relatif à la participation 2025 à verser à la CCMDL.

### **5) Modification des tarifs de la régie de recettes pour la garderie périscolaire.**

Madame le Maire rappelle que la garderie du soir nécessite la présence de deux agents de surveillance deux soirs par semaine compte tenu de la forte fréquentation et que cela engendre des coûts supplémentaires pour la commune.

Afin de tenir compte de cette information, elle suggère d'appliquer une légère revalorisation au tarif de la garderie du soir. Après échanges, le conseil municipal décide de fixer le tarif à 2,50 € par enfant pour la garderie du matin et à 3,20 € par enfant pour la garderie du soir à compter du 23 février 2026

## **6) Approbation de la modification du règlement des services périscolaires.**

Madame le Maire donne lecture du projet de règlement rectifié à l'article 6 pour prendre en compte la revalorisation des tarifs votée ce jour.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les modifications à intervenir au 23 février 2026.

## **7) Point sur :**

- les travaux :

- Les travaux d'éclairage sont terminés mais un réglage reste à effectuer au village. Un disjoncteur a été changé à Lafay.
- Les travaux d'isolation sont terminés à l'école. Le téléphone et l'interphone fonctionnent normalement.
- L'horloge du clocher a été réparée.
- Les travaux avec l'épaveuse sont en cours. Il reste le secteur de La Chavanne à faire.

- le dossier MAM : Le diagnostic amiante est négatif. Certaines options proposées par le Maître d'œuvre ont été actées, notamment le plancher chauffant. Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprendra 9 lots. L'Avis d'Appel Public à la Concurrence sera publié le 2 décembre, avec une demande de remise des offres au 22 décembre 2025.

- la garderie : Madame le maire soumet la demande d'un agent pour une modification de son temps de travail. S'agissant d'une amélioration du service, et étant donné que l'agent est force de proposition, les membres du Conseil présents acceptent les conditions.

## **8) Questions diverses.**

- À partir de janvier 2026, il devient obligatoire de proposer aux agents une protection santé et une prévoyance auxquelles ils choisiront d'adhérer ou non. La participation de la commune sera de 25 € pour la mutuelle santé (auprès de la MNT) et 10 € pour la prévoyance (auprès de COLLECTEAM).

- Cette année, la commune ne participera pas à « Un mouton dans le ciel » ; une réponse sera faite dans ce sens auprès de La Fabrik.

- Conseil d'école : Mme le Maire dresse le compte rendu de la réunion du Conseil d'école du 4 novembre dernier au cours de laquelle ont notamment été évoqués, l'absence de la directrice qui est remplacée, la classe verte qui se déroulera à TOULON et ses environs, le projet musique avec la CCMDL, la participation des enfants à des séances de piscine, le projet judo (financé par le budget de la mairie) et la participation de l'école à la grande lessive le 19 mars 2026. Lors de cette réunion, il a été décidé de ne pas accueillir les Très Petites Sections en cours d'année car l'effectif des CP est important et demande un accompagnement plus soutenu.

## **9) C.R. de réunions.**

- Syndicat des eaux : Aucune décision n'a été prise au cours de la dernière réunion car le quorum n'était pas atteint (seulement des avis rendus). Les sujets suivants ont été évoqués : le renouvellement du partenariat SOGEA-SUEZ, la hausse des tarifs, l'entrée de la commune de GRAMMOND repoussée suite à un projet commun avec la commune de MARCENOD, le nouveau site internet du SIEMLY.

- Tourisme : Constat d'une fréquentation du territoire irrégulière liée à la météo avec une baisse du nombre d'entrées dans les piscines mais une hausse au bowling. Concernant le chemin de St Jacques : obtention d'une aide AMI pour améliorer les aménagements et installer des cabanes

étapes vers Hurongues (projet à 141 000 € HT). Concernant la baignabilité à HURONGUES : le terrassement a commencé mais a été stoppé suite à des problèmes d'eau. Le projet vélo rail est en bonne voie avec une mise en service programmée au printemps 2027 mais les coûts sont importants. Les taxes de séjour rapportent environ 50 000 €.

- SCOT : réunion de prospective 2050.

- ARCHIPEL : Au cours du CA du 13 octobre, un bilan positif des ALSH a été dressé. Retour sur les 40 ans du centre qui ont eu lieu le 8 novembre. Les activités ont redémarré et sont globalement bien remplies. La prochaine formation d'Interpel est prévue les 15 et 16 décembre et sera sur le thème : favoriser l'engagement bénévole.

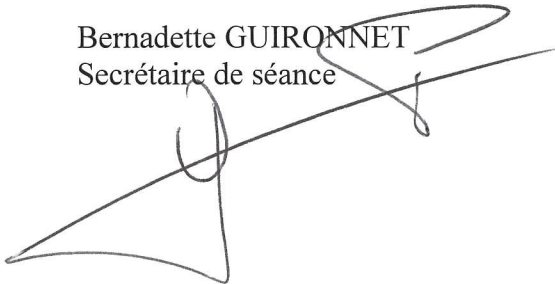
- Petite enfance, enfance, jeunesse : Un bilan des accueils de loisirs a été fait au cours de cette commission. Ont également été évoquées la sensibilisation des personnels périscolaires, la mise en place de permanences de la Maison des Ados sur notre territoire, la préparation budgétaire 2026 et la diffusion d'un questionnaire CCMDL de fin de mandat.

- Commission sociale : La soirée « choucroute » est une réussite, un bilan sera prochainement établi. La distribution des colis se déroulera le 13 décembre.

La séance est levée à 23 h 30.

Le présent procès-verbal a été approuvé par les membres présents lors de la séance du 18 décembre 2025.

Bernadette GUIRONNET  
Secrétaire de séance



Christiane BOUTEILLE  
Maire



Publié le 19 décembre 2025